

# Vademecum : Distribution de paniers d'aide alimentaire de la Région Île-de-France

Lors des distributions alimentaires mises en œuvre par la Région Île-de-France et son prestataire, les organismes hôtes de la distribution ont plusieurs missions, parmi lesquelles :

## 1. Le cadrage de la distribution alimentaire



- **Cibler le public** : de l'identification des bénéficiaires selon les précarités locales rencontrées à leur accompagnement le jour de la distribution
- **Mettre à disposition un lieu** consacré à la distribution alimentaire
- Fournir un **point de contact dédié** et joignable à destination du prestataire

## 2. L'accessibilité du site



- **Faciliter l'accès pour l'arrivée du prestataire** de la Région Île-de-France
  - *Parking pour le camion frigorifique à proximité et un branchement sur secteur*
- **Garantir la lisibilité** du lieu de distribution
  - *Afficher une pancarte afin que le lieu de distribution soit identifié*

## 3. La fluidité de la distribution alimentaire



- **S'occuper de la gestion du flux** de personnes
  - *Matérialiser la file d'attente avec un marquage au sol et un sens de circulation, vérifier l'éligibilité des personnes*
- **S'assurer du bon déroulement** de la distribution alimentaire
  - *Intervenir en cas de conflit ou de différend entre plusieurs personnes*

## 4. La mise à disposition d'équipement et de matériel



- **Gel hydroalcoolique** pour les bénéficiaires de la distribution et le prestataire
- **Minimum 10 tables et 5 chaises** pour la mise à disposition des paniers
- Accès à un **point d'eau et des sanitaires** pour les personnes en charge de la distribution alimentaire, ainsi que la mise à disposition d'éléments de convivialité (ex : bouilloire)
- Un **kit de nettoyage** (balai, pelle, lingettes nettoyantes) et **des poubelles de grande taille**

## 5. La communication



- **Mentionner la Région Île-de-France en sa qualité de coordinateur et de financeur de l'opération** dans la communication effectuée
  - *Mettre le logo de la Région Île-de-France sur les affiches, newsletters, etc., et taguer la Région sur les réseaux sociaux*
- **Bilan de la distribution alimentaire** à partir du formulaire dédié (envoyé ultérieurement) et conforme à la **lettre d'engagement relative à la protection des données à caractère personnel et aux obligations en matière de communication**, signée lors de la saisine de la Région